Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-213502362-20260630-DFC2026_471-DE

DÉCISION DU MAIRE

Prise en vertu de la délégation donnée
par le Conseil Municipal du 8 avril 2026

(Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Objet : Sollicitation des subventions pour « l'encadrement technique et l'accompagnement socio-professionnel des participants du chantier d'insertion : « Les Jardins Saint Conwoïon » de Redon – année 2026

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2026 n° 2026-013,
Vu l'appel à projet du Département d'Ille-et-Vilaine qui gère une subvention globale du Fonds Social Européen plus (F.S.E +.) pour l'accompagnement technique et socio-professionnel dans le cadre des ateliers et chantiers d'insertion par l'activité économique 2026,
Vu le fait que l'opération « Chantier d'insertion : Les Jardins Saint-Conwoïon » portée par la Ville de Redon s'intègre pleinement dans ce dispositif.

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : La Ville de Redon sollicite auprès du Fonds Social Européen Plus un montant de 15 778,75 € soit 17,6 % du coût total éligible de l'opération.

ARTICLE 1 : La Ville de Redon sollicite auprès de la DDETS d'Ille-et-Vilaine un montant de 6 988,80 € soit 7,8 % du coût total éligible de l'opération.

ARTICLE 3 : La Ville de Redon arrête les modalités de financements telles qu'elles figurent au plan de financement au titre de l'année 2026 tel qu'il est présenté ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Charges de personnel	77978,00	Fonds Social Européen FSE+	15 778,75
		Etat – ASP – modulation aide au poste	6 988,80
Dépenses indirectes (forfait)	11 696,70	Autofinancement	66 907,15
Total	**89 674,70**	**Total**	**89 674,70**

ARTICLE 4 : La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal de la Ville de Redon et sera transmise à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine au titre du contrôle de légalité.

À Redon, le 30 juin 2026

Pascal Duchêne
Le Maire

MAIRIE DE REDON (Ille-et-Vilaine)